

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2003

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mmes Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT

Absent : M. Jean-Pierre PASQUIER

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 janvier 2003 –**
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN
 - a) Garage du Grand-Lancy, 91, route du Pont-Butin
Travaux de rénovation
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) **p. 1241 Arrêté**
 - b) Chemin des Palettes – Etude d'écomobilité
Crédit d'étude (Fr. 50'000.--) **p. 1243 Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 13 janvier 2003 –
Rapporteur : M. François BAERTSCHI
 - a) Acquisition de 1894 m2 de la parcelle 3371 de 2464 m2,
feuille 30 de Lancy, sise à la route du Grand-Lancy 69
(Fr. 1'600'000.-- + dédommagement pour les frais d'architecte
+ frais d'acte) **p. 1246 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

- 8) **Commission sociale – Séance du 21 novembre 2002 –**
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 1248 Information**
 - b) Pavillon provisoire sur l'esplanade de Lancy-Sud **p. 1249 Information**
 - Modification du projet
 - Présentation du Collectif des Palettes
 - Discussion
 - c) Divers
- 9) Propositions individuelles et questions **p. 1250**
- 10) Questions du public **p. 1251**

M. LANCE : J'ouvre cette première séance du Conseil municipal de l'année 2003, en saluant les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif incorporé, je salue également M. Breda, notre huissier, Mme Augsburgers, notre procès-verbaliste, le public, parmi lequel, je salue notre Secrétaire générale Mme de Garrini, et également les deux représentants de la presse.

Avant de débiter cette séance, je crois qu'il est important de vous présenter mes meilleurs vœux de santé, bonheur, de réussite qu'elle soit personnelle, professionnelle ou politique pour l'année qui vient de débiter bien sûr.

Je dois excuser M. André Richert et Mme Nathalie Revillod.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

M. LANCE : Je dois saluer notre ancien collègue, M. Jean-Pierre Lewerer qui doit quitter la salle assez rapidement.

M. SPINUCCI : Nous devons ce soir prendre congé de notre collègue, M. Jean-Pierre Lewerer qui a siégé dans ce Conseil de septembre 2001 à décembre 2002.

Il a siégé dans les Commissions de la sécurité et sports et également dans la Commission réclamation de la taxe professionnelle. Son curriculum a été court, mais c'est dû au fait qu'il avait déjà siégé auparavant.

M. Lewerer, au nom du Conseil administratif, et au nom de ce Conseil, je vous souhaite une bonne continuation de votre carrière politique, puisque nous savons que vous allez poursuivre en Ville de Genève. Je vous remercie pour votre passage.

M. LEWERER : Je ne veux pas faire long, je voulais dire le plaisir que j'ai eu à siéger parmi vous pendant de nombreuses années, mais pas de manière constante. Pour le reste, vous avez pu lire dans le dernier procès-verbal ce que je souhaitais à la Commune, notamment de remplir le stade avec une équipe de foot à la clé, je le souhaite toujours, ce serait amusant, je reviendrai d'ailleurs pour voir cela. Je vous souhaite une bonne fin de législature. Je suis sur la liste de l'Alliance de Gauche en Ville de Genève, est-ce que je serai élu ?

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

M. LANCE : Merci M. Lewerer.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
19 DECEMBRE 2002**

M. LANCE : Le procès-verbal est accepté avec nos remerciements à Mme Augsburgers.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : J'ai quelques courriers à vous lire. Premièrement, un courrier de l'équipe enseignante de l'école du Bachet, en fait c'est une copie puisqu'il était également adressé au Conseil administratif de la Ville de Lancy :

« Suite à notre conseil d'établissement du 5 décembre dernier, nous nous permettons de vous adresser plusieurs demandes. La première concerne le revêtement de notre préau. En effet, celui-ci est fissuré à différents endroits, et a beaucoup de trous. Il a absolument besoin d'être rénové. Nous savons que ce terrain n'appartient pas à la Commune, et qu'il est difficile de faire en sorte que les propriétaires se sentent concernés par cette réfection.

Nous souhaitons que vous puissiez trouver une solution car il devient dangereux pour les élèves.

D'autre part, nous avons observé, depuis quelques années, que de nombreux enfants passent tout leur temps libre dans le préau. Compte tenu de la situation socioculturelle de notre quartier, nous avons pensé qu'un terrain omnisport, type de celui qui a été installé à l'école du vélodrome, répondrait aux besoins des enfants et des jeunes que nous côtoyons chaque jour.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une dépense importante, mais nous tenons particulièrement à ce projet. Nous espérons que vous en comprendrez le sens.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos souhaits, et vous présentons, etc. »

M. LANCE : J'ai accusé réception à ce courrier, en signalant que ces problèmes allaient être évoqués à la Commission des écoles, culture et loisirs, ce qui a été fait le 16 janvier dernier.

Deuxième courrier, c'est un courrier de l'Association pour un développement harmonieux du quartier des Mouilles :

« Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe une copie du dossier que nous remettons au Conseil administratif en mai 2001 concernant les besoins du quartier des Mouilles, ainsi qu'une lettre demandant l'installation de ces propositions sur le terrain de la commune.

Nous avons espéré, jusqu'à aujourd'hui, qu'il serait possible d'installer des jeux supplémentaires dans le square central du quartier des Mouilles, mais des procédures longues et coûteuses pour obtenir une expropriation des droits de cession notamment, ne font que retarder la réalisation de nos projets. C'est pourquoi, nous souhaitons que soient reprises les propositions contenues dans le document annexé, y compris les

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

structures pré-adolescents et adolescents, et que soit étudiée la possibilité de les installer sur le terrain de la commune.

Nous vous remercions de votre attention, et vous adressons, etc.».

M. LANCE : Là également, nous avons reçu un dossier complet concernant ce problème. J'ai accusé réception, les informant que les Commissions compétentes seraient informées de ce sujet. Donc, le Bureau a proposé que la Commission de l'aménagement du territoire soit informée de la suite des tractations concernant cette affaire, ainsi que la Commission des écoles, culture et loisirs concernant la proposition de créer un centre de loisirs ou un terrain d'aventures.

Troisième lettre que j'ai reçue, c'est une lettre de l'Association genevoise des crèches suburbaines du 2 janvier 2003 :

« Concerne : Avant-projet de loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée

Mesdames, Messieurs,

Notre association regroupe une grande partie des comités gérant les crèches situées en dehors du territoire de la Ville de Genève. La plupart sont subventionnées par leur commune, quelques-unes sont privées.

Lors de notre assemblée du 3 décembre 2002, nos membres ont exprimé le souhait d'attirer l'attention des autorités des communes genevoises sur le résultat du travail de la Commission cantonale de la petite enfance à laquelle notre association a participé très activement.

A l'heure où la Confédération s'apprête à apporter un soutien financier pour l'accueil extra-familial des enfants et où tous les cantons romands sont dotés d'une loi qui régit et subventionne les institutions de la petite enfance, Genève se devait d'étudier à son tour la question. C'est pourquoi la Délégation à la famille du Conseil d'Etat a institué, en juin 2001, la Commission cantonale de la petite enfance.

Le but premier de cette commission était d'instituer une collaboration permanente entre le canton, les communes et les partenaires privés pour le développement des structures d'accueil de la petite enfance. La commission a notamment étudié la mise en place d'un soutien cantonal aux structures d'accueil de la petite enfance afin d'encourager les communes à pallier la pénurie de places de garde.

Il paraît important à nos membres que les instances communales, chargées de ce dossier (commissions sociales ou autres), prennent connaissance de l'avant-projet de loi qui en résulte et qui vient d'être soumis à la Délégation à la famille du Conseil d'Etat, ainsi qu'à l'Association des communes genevoises.

Pour l'établir, la Commission a traité de tous les modes de garde : aussi bien des familles d'accueil de jour (statut, formation, encadrement) que des autres structures d'accueil (subventionnement, autorisations, formation et formation continue du personnel, etc.). Car il ne s'agit pas uniquement d'augmenter le nombre de places offertes, mais aussi de garantir la qualité de l'accueil.

Notre association est particulièrement bien placée pour savoir que bon nombre de communes genevoises font déjà un effort conséquent pour répondre au besoin de places d'accueil pour les enfants dont les parents ont une activité professionnelle. Mais nous constatons également que, même dans les communes déjà équipées de structures, les listes d'attente restent désespérément longues. Nous constatons aussi que l'accueil familial à la journée, tel qu'il est actuellement organisé et rémunéré, n'attire pas ou retient de moins en moins durablement les familles dans cette fonction. Le mode de vie actuel des jeunes parents (à Genève, 70 % des femmes en âge d'avoir des enfants participent à la vie économique du canton et exercent une activité

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

professionnelle), fait qu'aucune région du canton, aucune commune, quel que soit le niveau social de ses habitants, ne peut éviter de se pencher sur la question.

Il est évident que l'emplacement des futurs lieux d'accueil doit être soigneusement étudié et qu'il n'incombe pas à chaque commune de se doter d'une crèche. Certaines se regroupent déjà pour créer des lieux d'accueil; nous encourageons celles qui ne l'ont pas encore envisagé à unir leurs forces pour créer des structures régionales.

Notre expérience nous permet d'affirmer que les contacts qui se créent autour d'une structure de la petite enfance communale sont favorables à l'intégration des enfants et entrent efficacement dans le cadre d'une action communale de prévention. Nous avons pu remarquer, en outre, que l'accueil des jeunes enfants à proximité de leur domicile permet à leurs parents de développer des relations de voisinage et de solidarité qui enrichissent le tissu social de la commune, et développent le sentiment d'appartenance à une collectivité vivante.

Notre association espère que cet avant-projet de loi retiendra votre intérêt et que son acceptation servira de base à l'amélioration de la qualité de vie de nos tout-petits et de leurs parents. Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, etc.».

M. LANCE : Là aussi, j'ai accusé réception à ce courrier, en leur disant que ce courrier serait lu lors de cette séance, et je pense que l'Association des communes genevoises va traiter, étudier cet avant-projet de loi avant qu'il n'arrive dans les commissions municipales.

Je tiens à disposition de Mme Dancet,, présidente de la Commission sociale, cet avant-projet.

J'en ai terminé avec les communications du Bureau.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Tout d'abord, vous avez remarqué sur vos places le guide de l'Agenda 21 communal qui a été établi par le Service du développement durable, en collaboration avec certaines communes, dont la nôtre.

Je dois une réponse à la question posée par M. Augsburger lors de la précédente séance, qui souhaitait savoir combien avaient coûté les totems mis en place dans les immeubles communaux.

J'ai ici le détail très précis, avec indications de toutes les adresses. Le coût total pour 30 panneaux a été de Fr. 44'595.-- qui se répartit de la façon suivante : Fr. 10'305.-- pour les travaux de génie civil et Fr. 34'290.-- pour la préparation des panneaux et de la sérigraphie.

C'est tout en ce qui concerne les réponses aux questions. J'aimerais vous répondre au sujet de deux lettres que vous avez lues tout à l'heure.

D'abord celle concernant le préau de l'école du Bachet. Nous l'avons reçue, la suite a été donnée. Les devis ont été demandés pour les réfections partielles du préau.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

Comme il a été dit, il n'appartient pas à la Commune, mais nous allons quand même le réparer. Ensuite, notre Service des travaux et constructions prendra contact avec la maîtresse principale pour savoir dans quelle mesure les jeux qui existent peuvent être améliorés immédiatement.

Concernant l'Agora-Espace, je crois que le problème est beaucoup plus complexe, parce que nous manquons de places, étant donné que justement cet emplacement ne nous appartient pas.

Concernant la lettre de l'Association pour un développement harmonieux du quartier des Mouilles, également la suite a été donnée, la procédure d'expropriation n'est pas encore tout à fait entamée, nous pensons que le problème pourra être réglé très prochainement à l'amiable. En tout état de cause, demain je rencontre les responsables de cette association pour les mettre au courant de la situation du dossier à ce jour.

M. CHOBAS : Pas de communication.

M. FOLLMY : J'ai deux communications. La première concerne la Commission des finances qui devait se réunir lundi prochain. Cette séance a été annulée, et une nouvelle date sera fixée, en accord avec le Président de ladite Commission.

La deuxième communication concerne la Société coopérative de logements « Le Clos des Semailles ». J'aimerais me faire le porte-parole des membres fondateurs.

Vous vous souvenez qu'au chemin Champs-Gottreux, l'année dernière, dans le courant de l'été, nous avons fait l'acquisition de la dernière parcelle qui nous manquait, et qu'à partir de là, nous avons pu remettre en route le projet de construction d'un immeuble de logements qui faisait partie d'un plan localisé de quartier qui était en attente depuis plus de 10 ans.

Au mois de novembre, la Coopérative « Le Clos des Semailles » a été formellement constituée. Le projet porte sur un immeuble de logements, de type HM, ce qui signifie « habitations mixtes ». En quoi cela consiste ? Il s'agit d'un immeuble où l'on privilégie l'aide à la personne, et non pas l'aide à la pierre, compte tenu du fait que les subventions sont versées directement aux locataires et non aux propriétaires comme c'est le cas pour les HLM.

Les subventions sont déterminées en fonction des revenus des locataires. Ce système a pour grand avantage d'éviter d'obliger ces derniers à quitter leur logement si le groupe familial venait à dépasser le barème imposé par l'Etat comme on l'a malheureusement trop vu avec les immeubles HLM.

Des démarches ont été entreprises auprès de l'Office cantonal du logement afin de nous assurer que le principe HM soit bien accepté par cette instance dans le cadre plus particulier de la Coopérative de logements. Et c'est le cas.

Les plans sont en cours de finition et la requête en autorisation de construire sera déposée d'ici à fin mars auprès du Département de l'aménagement, équipement et logement.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

L'immeuble projeté comprend deux allées et 38 logements au total de 3, 4, 5 et 6 pièces, soit environ 190 pièces. Une des particularités, et je crois que c'est important de le souligner, consiste à avoir des logements inter-générationnels, c'est-à-dire que nous aurions dans une allée, à chaque étage et côte à côte, un appartement de 6 pièces et un appartement de 3 pièces qui peuvent devenir un appartement de 5 pièces et un autre de 4 pièces, grâce à une pièce située entre les deux appartements, qui servirait de pièce commune. Cette solution devrait permettre d'avoir par exemple des grands-parents dans un logement et des enfants et petits-enfants dans l'autre avec une pièce commune entre les deux appartements. Il a également été prévu des appartements de 6 pièces dont une pièce avec une entrée indépendante.

Les membres fondateurs de la Société coopérative ont également porté une attention particulière à la problématique des économies d'énergie à réaliser. C'est ainsi que différents concepts sont encore à l'étude et qui pourraient, pour un coût relativement raisonnable, permettre une limitation non négligeable de la consommation énergétique, et partant de la pollution.

Le coût de l'opération, terrain non compris, s'élève selon les premières estimations à environ Fr. 12 mios. Il est envisagé que les futurs coopérateurs-locataires versent une mise de fonds de 10 %, ce qui reviendrait à Fr. 6'200.-- la pièce. Mais ceci reste encore à confirmer.

Quant au délai, et si tout va bien, nous pouvons esquisser le calendrier suivant :

- Obtention de l'autorisation de construire dans le courant de l'automne
- Démarrage de la construction sitôt après
- Mise à disposition des logements au plus tôt vers mi 2005.

Dernière chose, votre Conseil sera amené à prendre la décision d'accorder un droit de superficie à la Société coopérative et ceci va se faire très prochainement.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 6 janvier 2003 -
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**

**a) Garage du Grand-Lancy – 91, route du Pont-Butin -
Travaux de rénovation – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Les commissaires ont reçu le message No 145, concernant les travaux envisagés pour ce bâtiment propriété de la commune, sauf pour les équipements qui sont propres au garage.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

Pour faire suite à certaines demandes de M. Tosi, gérant du garage, pour d'une part, améliorer l'accueil et les prestations à la clientèle et, d'autre part, pour la mise en conformité du garage avec la nouvelle législation en vigueur, divers projets ont été établis. Le gérant a approuvé celui qui nous est présenté. La requête en autorisation de construire y relative a également été acceptée par le Département de l'aménagement, équipement et logement.

Le projet de rénovation et de transformation comprend, pour le rez-de-chaussée : l'agrandissement de la réception pour l'accueil de la clientèle, en supprimant le W.C. et changement des vitrines. Un accès sera créé afin de permettre aux clients de rejoindre l'atelier. Il nous est précisé que la nouvelle vitrine restera sous le gabarit de la marquise existante.

Les portes du local de lavage seront remplacées par des portes étanches et une nouvelle porte coulissante créée pour accès des véhicules. Les bacs à huile, non conformes et plus utilisés seront supprimés.

Pour le 1er étage, le W.C. servant de dépôt sera remis en service (hommes et douche) et un W.C. dames installé, suite à la demande de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Les autres pièces ne subissent pas de modification. Il sera effectué un rafraîchissement général pour rendre les locaux plus lumineux et une reprise de toute l'installation électrique. Les radiateurs seront mis en conformité étant donné l'énorme consommation d'énergie actuelle.

La modification de la façade, côté route du Pont-Butin, entraîne que les pompes à essence soient installées à une certaine distance du bâtiment, ce qui était pratiquement impossible vu la présence de la route. Considérant le fait du peu de débit enregistré, il a été décidé, avec l'accord du gérant, de procéder à la suppression des pompes à essence. Les citernes 1 x 6'000 litres et 1 x 10'000 litres, seront donc vidées, dégazées et remplies de sable.

Durant l'ensemble des travaux de transformations, l'exploitation du garage ne sera pas interrompue.

Ce projet de délibération a été accepté à l'unanimité.

M. SPINUCCI (Clichés) : Simplement, je vais illustrer par les images ce qu'a été dit. Vous connaissez toutes et tous le garage Tosi. Vous avez ici la route du Pont-Butin, ici le chemin Tressy-Cordy. Les pompes qu'il s'agit de supprimer, ce sont ces deux-là, car cette façade-là sera avancée et alignée sur ce mur.

Vous voyez la façade qui sera avancée, celle-là également. Les pompes sont actuellement installées à cet emplacement-ci; le garagiste est tout à fait d'accord de les supprimer étant donné la vente extrêmement faible d'essence, de carburant dans cette station. Ce qui a été imaginé, c'est la suppression de ce mur, et du W.C. qui se trouve à l'arrière. Nous avons ici la surface totale pour l'accès des clients, alors que l'accès du personnel se fait par l'arrière. On peut par cet escalier accéder à l'étage, où on trouve ce local-ci, c'est la modification relativement faible, et ce local était utilisé comme dépôt, alors il est réutilisé W.C. lavabo, douche hommes et W.C. lavabo pour les femmes.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

M. BAERTSCHI : Je découvre un peu le dossier. M. Richert n'étant pas là, nous n'avons pas pu aller dans le détail. A la lecture du rapport, je suis étonné qu'il n'y ait aucune mention de l'environnement de ce garage. Si je n'ai strictement rien à dire contre le fait, qu'on donne Fr. 200'000.-- pour la rénovation. La photo qui nous est montrée, est une photo d'exception. D'habitude, le trottoir est recouvert de voitures qui prennent tout le trottoir et une partie de la piste cyclable. Cela n'est pas admissible, j'ignore qui a pris cette photo, mais il y a certainement dû avoir un accord avant. Si la personne est ici, cela me fera plaisir de l'entendre.

Je pense qu'il faudrait saisir l'occasion pour empêcher M. Tosi de mettre ses voitures sur le trottoir et sur la piste cyclable. On peut mettre des amendes de temps en temps, c'est évident, mais il va recommencer. Il y a manifestement trop de voitures pour la place qu'il a. Ce n'est pas en mettant les voitures à la place des piétons et cyclistes qu'il va régler le problème de la sécurité, et de ceux qui ont aussi le droit d'avoir la place pour se promener.

J'aimerais, je ne sais pas comment, que dans l'arrêté, ceci soit spécifié pour que M. Tosi ne mette plus ses voitures aux endroits réservés à d'autres.

Juste une autre information, s'il y a peu de débit d'essence chez lui, c'est que simplement ses pompes ne fonctionnent jamais. Les billets ne passent pas, la carte vous est renvoyée systématiquement, et il est un peu responsable de cet état de faits.

Mme JELK-PEILA : Je voulais intervenir dans le même sens que M. Baertschi. J'ai un fils qui monte souvent par là avec un véhicule électrique pour personne handicapée, il ne peut pas passer de ce côté-là, parce qu'on ne peut plus passer sur la piste cyclable, ni descendre du trottoir, c'est extrêmement dangereux, il faut passer sur la chaussée pour pouvoir rejoindre l'aile du passage piétons, et il faudrait absolument que quelque chose soit fait.

M. SPINUCCI : Nous enregistrons ces demandes, il n'y a que des mesures de police qui peuvent être prises, puis on regardera avec les ASM pour que ces mesures soient matérialisées sur place afin que les voitures ne stationnent plus.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Chemin des Palettes – Etude d'écomobilité
Crédit d'étude (Fr. 50'000.--)**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Le Message No 151 a été adressé aux commissaires, rappelant qu'en date du 24 avril 1997, le Conseil municipal avait accepté une proposition de résolution, demandant au Conseil administratif de solliciter une étude d'écomobilité à Lancy-Sud, afin de faciliter la mobilité des piétons et de rendre l'accès de ceux-ci plus facile et fluide en direction du tram, en pensant aussi au futur tracé de ce dernier dans ledit chemin.

Il y a quelques années, des mesures dans ce sens ont été réalisées à la rue du Bachet et à l'avenue Eugène-Lance et, on envisage maintenant d'étendre celles-ci au chemin des Palettes, vu la situation en ce lieu relativement urgente : vitesse des véhicules élevée entre les deux giratoires.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

Après ce chemin, on pourra admettre que le quartier de Lancy-Sud sera en grande partie équipé en se référant au rapport d'écomobilité établi en 1999.

Une commissaire reconnaît qu'il y a des problèmes au chemin des Palettes, mais estime que sur la Commune, des cas plus urgents devraient être réglés avant cet endroit, coté chemin des Esserts, par exemple.

M. Spinucci précise que pour les zones 30 km/h. du Petit-Lancy, il s'agit d'une première étape de mise en place, mais est conscient des problèmes. Le Conseil administratif a sollicité l'Office des transports et circulation pour établir des mesures d'accompagnement en ces zones, mais les procédures sont longues.

Un commissaire souligne que les communes doivent remettre à jour leur plan directeur des cheminements pour piétons et ne devrions-nous pas étendre cette étude globalement, vu l'arrivée du tram et la requalification de la piscine de Marignac ?

M. le Conseiller administratif précise que cette demande de remise à jour date de quelque mois et les démarches auprès du Département de l'aménagement, équipement et logement vont être faites.

Concernant l'arrivée du tram vers 2015-2020 au chemin des Palettes / avenue du Curé-Baud, il n'y pas de vision claire. Si on doit attendre pour en savoir plus, on enterre le présent dossier au minimum 10 ans.

L'un des commissaires se soucie avec l'arrivée de ce dernier, que l'on se limite à prendre des mesures sur des rues perpendiculaires aux grands axes, et le jour où la place du 1^{er}-Août sera fermée, les véhicules se rendant dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates passeront certainement par le chemin des Semailles, on doit tenir compte de ce futur problème. Il aimerait être convaincu que les transports publics seront performants sans imposer des mesures discriminatoires.

M. Spinucci reconnaît le problème pour certaines lignes TPG tangentielles. Le Conseil administratif va demander l'augmentation des cadences pour les lignes 14 et 18. Eventuellement faire un détour par la rampe du Pont-Rouge afin de desservir le Petit-Lancy. En revanche, pour les lignes reliant le centre ville, le 4 notamment, la cadence ne pose aucun problème.

Le projet a été accepté par 8 oui / 1 abstention.

M. SPINUCCI (Cliché) : S'agissant d'un crédit d'étude, les plans ne sont pas très élaborés, mais je peux déjà vous montrer le tronçon qui est concerné. Vous avez ici l'avenue du Curé-Baud, le chemin des Semailles, l'avenue des Communes-Réunies avec la boucle du tram 13.

C'est tout ce tronçon-là qui est concerné par cette étude d'écomobilité, en admettant que la partie qui redescend vers la poste a déjà été traitée lors de la couverture de la T104.

Il y a des problèmes de stationnement tout le long, où on remarque une situation qui n'est pas tout à fait normale, dans la mesure où le stationnement des voitures se fait derrière le trottoir, ce qui ne devrait pas arriver, c'est le contraire qu'il faut envisager, c'est-à-dire les stationnements côté chaussée et les trottoirs derrière.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

Il y a des problèmes d'acquisitions de terrains puisque ceux qui pratiquent ce chemin savent bien que le long de ces immeubles ici, en tout cas les 3 immeubles, il y a une partie qui est réservée aux piétons, mais qui est sur le domaine privé.

Il s'agit également d'améliorer le transit des piétons qui circulent sur le côté Sud pour accéder à la boucle du tram qui est ici. Et l'allusion que le rapporteur a faite au sujet du tram qui devra un jour descendre par le chemin des Palettes, et rejoindre l'avenue du Curé-Baud, c'est vrai que c'est une vision à moyen terme, on parle de 2015, peut-être plus vite, je l'espère, mais nous ne pouvons pas attendre d'avoir les plans de cet aménagement pour améliorer cette situation qui, de toute façon, peut être considérée comme définitive.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Suite à notre dernière séance concernant le changement des façades de la partie bureau de l'aile sud de l'immeuble du 70, route du Pont-Butin, et à la demande d'étudier la possibilité de transformer les bureaux en appartement, M. Spinucci informe que la Régie Brun a été mandatée pour faire une étude et connaître la situation du marché en ce qui concerne les surfaces commerciales et activités annexes sur la place de Genève et, sur Lancy en particulier.

Le dossier est donc en cours d'examen, sans oublier qu'il faudra tenir compte du coût de l'opération, soit le changement des façades et l'aménagement des appartements étant donné que, dans la solution initiale, n'était comprise que la rénovation des façades, les aménagements intérieurs, au gré du preneur, étant financés par le compte de l'immeuble. On reviendra sur cet objet en temps voulu.

Selon M. Spinucci, il semble que des bruits circulent, ayant même faits l'objet d'un article dans un journal local concernant l'adjudication de travaux. Il rappelle l'art. 2.3 - Entreprises de Lancy - de ce document :

« Si une différence de moins de 5 % est constatée entre la première et la moins disante des entreprises dont le siège social est sur la Commune de Lancy, il est pris contact avec cette dernière pour lui demander de s'aligner sur le prix de la première. Si elle le fait, elle reçoit le travail. Sinon, le travail est attribué à la première. »

L'entreprise lancéenne concernée a rendu des offres à environs 100 % plus cher que le premier montant rendu par une entreprise.

N'étant pas dans la fourchette de 5 %, comme le prévoit l'article précité, la décision de ne pas retenir cette entreprise de Lancy a été prise par le Conseil administratif et non pas par le Conseiller administratif délégué aux travaux et constructions.

Suite à la demande d'un commissaire concernant l'immeuble 3, chemin Tressy-Cordy, des travaux de rénovation sont prévus pour 2004-2005, et les locataires seront avisés, probablement dans le courant du 2^{ème} semestre 2003.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 13 janvier 2003 -
Rapporteur : M. François BAERTSCHI**

**a) Acquisition de 1894 m2 de la parcelle 3371 de 2464 m2, feuille 30 de
Lancy, sise à la route du Grand-Lancy 69
(Fr. 1'600'000.-- + dédommagement pour les frais d'architecte +
frais d'acte)**

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet : Ce dossier remonte à plusieurs années. La paroisse protestante désire vendre une grande partie de son terrain pour construire un lieu de culte et quelques logements. Il faut rappeler que le temple du Grand-Lancy village est désaffecté pour des raisons de sécurité et que les deux communautés du Grand-Lancy ont fusionné. La commune acquerrait 1894 m2, au prix de Fr. 450.-- le m2, auxquels il faut ajouter l'achat de la maison de paroisse pour Fr. 764'540.--, soit avec dédommagement d'honoraires une somme de Fr. 1,6 mio.

Un plan localisé de quartier antédiluvien grève les parcelles concernées, plan localisé de quartier qui prévoit 21 logements : 17 seraient construits par la commune et 4 par la communauté protestante. On est en zone 4B, il n'y a pas de surveillance étatique des prix, mais on pense que des 4 pièces pourraient être mis en location au prix de Fr. 4'200.-- à Fr. 4'500.-- la pièce annuellement, soit entre Fr. 1'400.-- et Fr. 1'500.-- l'appartement mensuellement.

La maison de paroisse est en bon état, elle est à l'inventaire des Monuments et Sites et elle pourrait être mise à disposition de groupements à la recherche de salles de réunion.

Quelques commissaires sont perplexes sur l'actualisation d'un projet vieux de 15 ans. Ils parlent de refaire un plan localisé de quartier ou de demander des dérogations, car la situation de l'environnement a changé, en particulier les flux de circulation. Un commissaire aimerait aussi passer de 0,8 à 1 de densité pour améliorer le rendement

Bref, il y aura obligatoirement des modifications à demander quand il s'agira de construire. Le crédit de Fr. 1'728'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. FOLLMY (Cliché) : Vous avez le plan localisé de quartier concerné sous vos yeux. Il est entouré par l'avenue des Communes-Réunies, en haut, par la route du Grand-Lancy, sur la gauche, par le chemin des Courtillets et en bas, par la place du 1^{er}-Août.

Le long de l'avenue des Communes-Réunies, vous reconnaissez les immeubles déjà existants, sur cet angle-là, vous avez la poste, à l'autre bout, vous avez le café du Carrefour, au centre ici, vous retrouvez la maison de paroisse.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la parcelle de la paroisse protestante du Grand-Lancy qui fait toute cette partie-là, c'est donc un grand rectangle, et qui représente 2464 m2. La paroisse cherche à reconstruire un lieu de culte, puisque comme l'a dit le rapporteur, le temple actuel qui se trouve de l'autre côté de la route du Grand-Lancy n'est plus utilisable. Elle cherche un lieu de culte et se propose donc

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

de le prévoir ici, en tête d'immeuble, auquel il faut ajouter des locaux pour les besoins de la paroisse, et elle prendra également 4 logements à cet endroit-là.

Le reste, elle le céderait à la Commune, et cela consiste, selon calcul relativement compliqué, à acquérir 1894 m² de cette grande parcelle, et vous voyez le découpage que cela représentera une fois que l'opération sera réalisée.

Cette partie-là continuera à appartenir à la paroisse, et c'est là où va se localiser le lieu de culte, les salles de paroisse, tandis que tout le reste de la parcelle sera propriété de la Commune.

Par ailleurs, nous profitons d'acquérir aussi la maison de paroisse dans laquelle se trouve un logement de 5 pièces dans les combles relativement confortable, et puis un rez-de-chaussée et un 1^{er} étage qui actuellement sont dévolus à des salles de réunion pour la paroisse protestante du Grand-Lancy.

On disait tout à l'heure que le plan localisé de quartier était relativement ancien, mais néanmoins, on peut constater, à travers la coupe, quand même une certaine cohérence à ce niveau-là, puisque vous avez tout à droite, les immeubles existants, donc là où se trouve la poste ou bien le café du Carrefour. Un peu plus loin, vous avez la maison de paroisse, et on voit que la hauteur de cette maison est au même niveau que l'immeuble sur la droite, et puis, tout à gauche, en contrebas, vers le chemin des Courtilllets, vous avez donc l'immeuble à construire qui correspond à 3 étages + combles sur rez.

M. AUGSBURGER : Le projet de construction sur ces parcelles est réalisable à court terme, et vu le manque de logements sur l'ensemble du territoire de notre canton, cette acquisition nous paraît plus que judicieuse ; le groupe Radical votera pour cet achat.

Cependant, nous attirons l'attention des futurs mandataires sur le problème des places de parking en sous-sol, afin qu'ils prévoient également des places publiques, de façon à compenser les places à l'extérieur, à proximité des commerces qui vont être supprimées avec la venue du tram.

M. FOLLMY : Vous avez trouvé sur votre place un nouveau projet d'arrêté. Il y a une petite différence par rapport à celui que vous avez reçu par courrier. Nous avons rajouté une ligne dans les considérants, il s'agit de la deuxième ligne, c'est : « Vu le projet de division du 16 janvier 2003 », c'est un élément important qui est nécessaire pour le Registre Foncier, pour qu'il puisse se rendre compte quels sont les m² que l'on acquiert, par rapport aux m² que la paroisse conserve.

M. LANCE : Je vous rappelle l'article 7.6. du Conseil municipal, dont je vous donne lecture :

« Ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue (moitié des Conseillers municipaux présents + un, le Président votant) les délibérations portant sur : la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels ». Nous serons donc 31 à voter.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 23 janvier 2003**b) Divers**

=====

M. BAERTSCHI présente le sujet : *Chapelle protestante du Grand-Lancy village* - Cette chapelle fait partie d'un inventaire établi par le Département de l'aménagement, équipement et logement et il ne souhaite pas le démolir, contrairement à l'église protestante. Un projet d'EMS sur le lieu ne semble plus d'actualité, on ne peut donc qu'attendre.

Requête en autorisation pour rampe vélo à la gare du Pont-Rouge - Une commissaire s'étonne qu'on fasse une demande d'autorisation une fois les travaux effectués. Réponse subtile à cette remarque frappée du coin du bon sens : en effet, ça arrive !

Projet de construction à l'angle avenue des Communes-Réunies / route du Grand-Lancy - Une requête en autorisation a été faite pour un petit ensemble commercial + parking souterrain là où M. Schickli a une vitrine pour son magasin. Il y aurait démolition du bâtiment, mais Action et Patrimoine Vivant a fait recours.

M. Föllmi rappelle ou informe c'est selon, qu'il existe un plan de site du côté Nord de la route du Grand-Lancy dans le vieux village. Le Département de l'aménagement, équipement et logement aimerait que l'ensemble du village soit couvert par un plan de site, ce qui devrait se faire sous peu.

Arrivée du tram - Les oppositions ont été traitées par 2 séances de conciliation, la procédure suit son cours. Le tracé du tram n'est pas encore définitif, en particulier devant l'immeuble Schickli décrit plus haut.

Il existe un fonds de compensation pour les commerçants dont l'activité est réduite à cause des travaux, mais la procédure est longue. Un commissaire aimerait que la commune fasse accélérer les choses, en particulier grâce à la déléguée économique de la commune.

Parking Lancy-Sud - Ce parking a été intégré dans les projets 2003-2006.

Parcelles de Gilly - 15 offres ont été faites pour l'acquisition de deux parcelles que la commune met en vente.

Les Mouilles - L'Association pour un développement harmonieux du quartier des Mouilles aimerait bien que des jeux pour jeunes soient développés sur le square, mais la commune n'est pas propriétaire et un des propriétaires s'oppose à une cession de cet endroit à la commune. Si cette personne persiste, la commune demandera une expropriation.

**8. COMMISSION SOCIALE – Séance du 21 novembre 2002 -
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE****a) Election de la Présidente et du Vice-président**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Mme Mariefrance Dancet est réélue à la Présidence et M. Mathieu Lewerer à la Vice-présidence.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003**b) Pavillon provisoire sur l'esplanade de Lancy-Sud**

- **Modification du projet**
- **Présentation du Collectif des Palettes**
- **Discussion**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Notre Conseiller administratif nous rappelle qu'un projet pavillon provisoire avait été accepté pour un montant d'environ Fr. 120'000.--. Mais le Collectif est revenu avec un autre projet qui consiste à adjoindre un hangar à ce pavillon. Une requête a été déposée pour l'autorisation de construire.

Ce hangar servira à construire un avion. En effet, M. Schmidt, président de l'Association Kit-Fox qui projette la construction de cet avion, nous précise que l'Association financera le projet, et que cette dernière se portera acquéreur du hangar, seule la couverture serait à financer.

Le Service des travaux et constructions nous indique que le coût maximum s'élèverait à Fr. 300'000.--. M. Schmidt nous explique qu'il s'agit d'un projet socio-éducatif, que la construction de cet avion Kit se fera avec la collaboration des adolescents du Centre Marignac qui soutient ce projet. Il pense qu'une trentaine d'adolescents devrait participer afin de pouvoir établir un roulement, la collaboration des adolescents de Plan-les-Ouates et de Carouge sera sollicitée, si nécessaire.

Ces adolescents seront encadrés par des professionnels, la participation bénévole des pilotes est exigée afin d'assurer un suivi de la construction qui devra durer 3 ans.

Une demande de crédit sera votée pour la prochaine séance.

c) Divers

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : M. Rudaz nous est présenté en tant que fonctionnaire de la Commune pour le Service des travaux et constructions.

Une subvention de Fr. 40'000.-- a été accordée par le Conseil administratif pour la Fondation Pro, en vue de l'agrandissement de ses locaux.

Une commissaire demande ce qu'il en est du CASS. Il lui est répondu que le mobilier sera aménagé entre janvier et février. M. Chobaz nous informe que la direction de l'Aide à domicile est en train d'engager des administrateurs du CASS, et nous rappelle que ces derniers seront 13 dans tout le canton pour 22 secteurs. Quant à Lancy, un administrateur sera engagé à plein temps pour son secteur.

Une dernière information. Un nouveau responsable du Service social est engagé pour le mois de janvier.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003**9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. PAGE : Le Conseil administratif a-t-il décidé d'augmenter les recettes de la commune en chargeant notre Police municipale de distribuer des amendes à tout propos et aussi hors propos ?

La mésaventure qui m'est survenue vendredi 17 janvier à 10h15 devant la poste des Ormeaux semble confirmer ma supposition.

Détenteur d'une case postale à ladite poste, je m'y rends quasi quotidiennement à pieds la plupart du temps. Lorsque je me rends en un autre lieu en voiture, j'en profite pour retirer mon courrier. Le 17 janvier, toutes les places de parking étant prises, je m'arrêtais en 2ème position, sans gêner, ni les bus, ni les autres usagers de la chaussée. Je vis alors surgir un grand gaillard, le tête enfoncée dans un casque de motard, en uniforme bardé des insignes de la Police municipale de Lancy, m'intimant l'ordre de reprendre ma route.

J'eus beau lui expliquer que je n'en avais que pour quelques secondes, que ma voiture ne gênait personne, que si l'on ne pouvait plus retirer son courrier, la poste serait fermée à terme, que chercher une place ne pourrait que créer une pollution inutile. Tout fut vain devant la menace de cet agent d'inscrire mon nom sur son carnet à amendes. Je fis donc le tour d'un très grand pâté d'immeubles et de villas, ne trouvais aucune place de parc et, arrivant devant la poste, je retrouvais mon agent à l'affût.

Je suis conscient que la Police doit faire son travail. Je considère que ce travail doit se faire au profit de la population et ne pas dériver dans des pratiques mesquines. Je me réjouis d'être rassuré quant aux instructions qui sont données à nos agents.

Mme MELVYN : On a porté à ma connaissance le problème du trafic route de la Chapelle. Il semblerait que plusieurs pétitions ont été faites, signées par de nombreux résidents, sans aucun résultat. Je sais que c'est une route cantonale, mais il y a déjà eu des accidents avec mort d'homme, il s'agit d'un jeune homme de 17 ans. La circulation sur cette route est dense et rapide, trop rapide aux heures de pointe. En plus, le parking P+R, à la sortie de la route de la Chapelle / route de St-Julien, est utilisé pour le traverser et éviter le feu qui permet aux automobilistes de prendre uniquement la direction Carouge.

Est-ce que la Commune peut intervenir pour réduire la vitesse du trafic et voir que le P+R ne devienne pas une route de passage.

M. CAVALERI : Vous avez certainement appris par la presse que le groupe de députés de notre parti va déposer au Grand Conseil une motion qui concerne toutes les communes genevoises concernant l'équipement dû à la construction de nouveaux logements. Il s'agit d'indemniser plus qu'actuellement par voie de subventions pour les équipements que les communes doivent prendre en charge dans ce cas-là, pour que, étant donné la crise du logement, certaines communes qui hésitent pour des raisons financières soient aidées à installer de nouveaux logements.

Notre groupe va proposer prochainement à la Commission de l'aménagement du territoire une résolution de soutien à cette motion qui sera aussi déposée dans d'autres communes. Nous traiterons ce sujet en commission pour pouvoir en discuter

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

sereinement et probablement aussi en dehors du contexte électoral, vu qu'on y arrivera sûrement après les élections.

Mme JELK-PEILA : Je voulais remercier le Conseil administratif pour la diligence dont il a fait preuve dans l'équipement d'une place pour handicapés au chemin des Pâquerettes.

M. FOLLMY : J'aimerais répondre à Mme Melvyn à propos de la route de la Chapelle. Votre intervention n'est pas nouvelle, en fait, puisque M. Guillermin a déjà fait cette observation il y a plusieurs mois déjà. Nous avons écrit à plusieurs reprises à l'Office des transports et circulation pour qu'il fasse le nécessaire, qu'il fasse des contrôles. Mais jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse, ni dans un sens, ni dans l'autre. Nous avons même écrit pour qu'il mette un radar à la route de la Chapelle, ainsi qu'un feu rouge à la hauteur de la route de Saconnex-d'Arve, mais pour l'instant, on n'a aucune réponse, aucun retour de la part de l'Office des transports et circulation. Nous allons évidemment le relancer pour qu'il accélère leur procédure.

Concernant le parking d'échange qui se trouve au Bachet, le passage des voitures est voulu. Ceci a fait l'objet d'un long débat, puisqu'à l'origine, ce que nous voulions, c'est que les voitures qui arrivaient en bas de la route de la Chapelle puissent couper la route de St-Julien, ou bien tourner à gauche. Pour l'instant ils ne peuvent tourner qu'à droite. En compensation, puisque ce n'était pas possible de traverser la route de St-Julien à cet endroit-là, l'Office des transports et circulation a finalement été d'accord de faire en sorte que les véhicules qui descendent la route de la Chapelle puissent transiter à travers le parking relais, donc sur la gauche, pour rejoindre la route de St-Julien par un autre circuit.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

M. FALCETTI : Je ne suis pas concerné comme M. Page, mais j'ai été interpellé par plusieurs citoyens de la commune sur le même sujet, c'est à propos des contraventions qui sont mises systématiquement pour les véhicules qui se garent en sens opposé au sens de la marche.

Je me suis renseigné auprès d'un juriste, par ailleurs membre de l'ACS, c'est vrai c'est une loi qui existe depuis tout le temps, quand les gardes municipaux disent que c'est une nouvelle loi, c'est faux. Donc, cette loi a toujours existé, seulement elle n'a pratiquement jamais été appliquée, et le problème maintenant, c'est que Lancy l'applique sans qu'il y ait eu le moindre avertissement. La problématique soulevée c'est qu'il faudrait peut-être, avant de verbaliser, informer les gens de cette application d'une loi qui a toujours existé, mais qui n'était jamais appliquée, et qui d'ailleurs, n'est pratiquement pas appliquée dans le canton, et en tout cas pas par la police cantonale.

La loi dit qu'on peut se garer de l'autre côté s'il n'y a pas de tram, s'il n'y a pas d'autres possibilités, on peut traverser, et la fin de la loi dit, si la chaussée est large, on ne peut pas se garer de l'autre côté, par contre, si elle est étroite, oui. D'après ce juriste, il y a un autre problème qui est plus cauchemardesque à étudier c'est que si, on prend par exemple cas de l'avenue du Curé-Baud où il y a une zone bleue d'un côté

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

et blanche de l'autre, vu qu'il y a deux systèmes, normalement on doit pouvoir traverser, d'autant plus, que dans la partie de l'avenue du Curé-Baud, il n'y a pas de tracé puisque la chaussée est considérée comme étroite, vu qu'il y a les pistes cyclables, là on pourrait traverser.

Ce que je propose c'est que le Conseil administratif regarde avec la police municipale pour d'abord, voir si c'est nécessaire dans les zones d'habitations d'appliquer cette loi, parce que cela a très bien fonctionné jusqu'à présent, d'autre part, les agents municipaux quand ils sont interpellés par des personnes qu'ils verbalisent, évoquent la sécurité, c'est un faux problème parce que, que font les gens maintenant, ils font demi-tour sur route pour se garer dans le bon sens. Donc, de toute façon ils traversent. Alors je me référerai à l'avis qui a paru dans la presse pour rechercher en ville de Genève des agents auxiliaires de circulation, il est demandé aux futurs candidats de faire preuve de discernement. J'aimerais que le Conseil administratif regarde avec la police municipale si on ne peut pas modérer les ardeurs des agents, et si on ne peut pas rester à l'application ancienne, c'est-à-dire de ne pas verbaliser dans ce cas-là, à moins qu'on soit sur une grande avenue.

M. FOLLMI : Je suis un peu étonné que les agents municipaux disent qu'il s'agit d'une nouvelle loi, je ne le crois pas. Je me suis également renseigné, ils m'ont bien précisé que cette loi existait depuis toujours. Si nous l'avons mise en application, c'est simplement parce que nous avons reçu des plaintes, deux courriers notamment, de personnes qui se sont faites faucher lorsque les automobilistes étaient placés en sens inverse, car en sortant, ils ne voyaient pas arriver les cyclistes. Ils ont renversé notamment deux cyclistes. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en application cette loi.

M. SPINUCCI : J'aimerais quand même relever les propos de M. Page. En examinant le dossier du garage Tosi, il y a eu deux interventions contre des voitures stationnées illicitement sur la chaussée, qui ne semblent gêner personne, alors M. Page voudrait qu'on le mette au bénéfice d'une dérogation pour lui personnellement. Il faut une certaine cohérence, ou on gêne les cyclistes et les piétons, ou alors, on ne les gêne pas, et on laisse courir, on ne respectera plus les lois, et on procédera par privilège personnel.

Je suis tout à fait opposé à ce genre de procédure, la police municipale est là pour sévir, et lorsqu'il y a une infraction, et en ce qui me concerne, elle continuera à le faire.

M. PAGE : Alors il n'y aura plus qu'à fermer la poste. Je n'accepte pas des attaques de ce genre. C'est inadmissible, ou bien on va sur les lieux et on en discute. Il n'y a aucune comparaison avec le garage Tosi.

M. LANCE : Avant de lever cette séance, j'aimerais quand même vous informer que notre collègue, Mme Carla Melvyn, a le plaisir de nous offrir une collation tout à l'heure à la cave, à l'occasion de son anniversaire.

Je voudrais la remercier pour ce geste, la remercier pour l'intérêt qu'elle porte à ce Conseil municipal, à notre commune, pour sa convivialité et à cette occasion, et au nom du Conseil municipal, nous aimerions lui offrir quelques fleurs.

Le public est bien entendu invité à la cave.

Séance ordinaire du 23 janvier 2003

La séance est levée à 21 heures 05.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE